

## Les Cahiers des Dix



# Femmes de Nouvelle-France Women of New France

Dominique Deslandres

Number 75, 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1088878ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1088878ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Deslandres, D. (2021). Femmes de Nouvelle-France. *Les Cahiers des Dix*, (75), 311–344. <https://doi.org/10.7202/1088878ar>

Article abstract

Without Indigenous and non-Indigenous women, free and slaves, there would have been no New France. This study examines the roles and the powers of First Nations women and of French women in the successful establishment of French settlers and in the development of the colony. Women's family networks, the important duties they took on, their *de facto* autonomy in the absence of men, all testify to the exercise of female power, recognized at the time by the greater part of the society, pragmatically adapting to hierarchical and patriarchal prescriptions imposed by civil and religious authorities. In the colony, most French and European-descended women were in constant contact with First Nations women and girls. Over time, through gender relations and socio-economic hierarchies, interethnic — or rather inter-national — female relations thus developed, illustrating how tightly indigenous and allochthonous colonial female worlds were woven together.

# Femmes de Nouvelle-France<sup>1</sup>

DOMINIQUE DESLANDRES

Récemment, on m'a demandé de réviser une série de textes éducatifs sur les femmes de la Nouvelle-France, destinée aux élèves de troisième et quatrième secondaire. Quelle surprise de découvrir que, en 2021, on enseigne encore aux jeunes de nos écoles, la même épopée des Françaises débarquant en Amérique, en s'en tenant aux seules têtes d'affiche habituelles ! On célèbre les Filles du roi, mères de la nation québécoise ; on glorifie les *femmes fortes* comme Jeanne Mance ou Marguerite d'Youville, les saintes Marie de l'Incarnation ou Marguerite Bourgeois, les héroïnes comme Madeleine de Verchères.

Tout cela, comme si l'histoire des femmes de notre pays se réduisait à l'aventure américaine d'une poignée de Françaises ; comme si les femmes des Premières Nations n'avaient pas été absolument essentielles au développement de notre pays ; comme si les recherches historiques sur les femmes depuis les cinquante dernières années ne percolaient pas jusque dans nos écoles et le grand public. En effet, malgré ses

---

1. Cet article, réalisé dans le cadre d'une subvention de recherche *Développement Savoir* du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), a grandement bénéficié des remarques et commentaires de Denys Delâge et Louise Pothier, que je remercie.

progrès, l'histoire qui se fait et s'enseigne au pays cloisonne encore les périodes, les espaces et les histoires allochtones et autochtones.

## Cloisonnements

Il faut rappeler que, constatant que les femmes étaient les grandes oubliées de l'histoire, les mouvements féministes ont suscité au pays d'abondantes études dénonçant la subordination du « deuxième sexe<sup>2</sup> ». Puis, avec la fondation d'instituts et de départements consacrés aux études sur les femmes, les travaux historiques ont voulu montrer la spécificité de la nature féminine — corps, sexualité, maternité — qui expliquait à la fois les comportements féminins et leurs représentations sociales et culturelles<sup>3</sup>. En réaction à ces démarches exclusives, s'est développée l'histoire du *genre* qui s'intéresse aux rapports sociaux entre les sexes en faisant appel aux sciences auxiliaires — économie, démographie, sociologie, étude des religions et sciences politiques, etc.<sup>4</sup> Plus récemment,

2. Cécile DAUPHIN et coll., « Culture et pouvoir des femmes », *Annales ESC*, 41, 2 (1986), p. 271-293 ; Gerda LERNER, *The Creation of Patriarchy*, New York, Oxford University Press, 1986 ; *The Creation of Feminist Consciousness*, New-York, Oxford University Press, 1993 ; Andrée LÉVESQUE, « Réflexions sur l'histoire des femmes dans l'histoire du Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51, 2 (automne 1997), p. 271-284 ; Susan MANN TROFIMENKOFF et Alison PRENTICE [dir.], *Neglected Majority. Essays in Canadian Women's History*, Toronto, McClelland-Stewart, 1977.
3. Wendy ROBBINS et coll., *Minds of Our Own. Inventing Feminist Scholarship and Women's Studies in Canada and Quebec, 1966-76*, Waterloo, Wilfrid-Laurier University Press, 2008.
4. Christine BARD [dir.], *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, 2004 ; Judith BUTLER, *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, traduit de l'américain par Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2005 ; Georges DUBY et Michelle PERROT [dir.], *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 1991 ; Joan KELLY, *Women, History and Theory*, Chicago, University of Chicago Press, 1984 ; Gianna POMMATA, « Histoire des femmes et "gender history" », *Annales ESC*, 48, 4 (1993), p. 1019-1026 ; Joan W. SCOTT, « Gender : A Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, 91, 5 (décembre 1986), p. 1053-1075 ; « Fantômes du millénaire : le futur du "genre" au XXI<sup>e</sup> siècle », *Clio. Femmes. Genre. Histoire*, 32 (2010), mis en ligne le 31 décembre 2012, consulté le 23 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/clio/9840> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio> ; Mary E. WIESNER, *Women and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

la perspective s'est élargie à l'étude intersectionnelle des dynamiques de pouvoir en croisant les logiques de domination imposées selon le sexe, la classe sociale, l'ethnie et la religion<sup>5</sup>.

Premier cloisonnement : dans toutes ces études, le Régime français garde la portion congrue. Si des synthèses ont fait le point sur l'histoire des femmes en France d'Ancien Régime<sup>6</sup>, celles parues à ce jour sur l'histoire des femmes au Canada et au Québec laissent littéralement échapper la période française<sup>7</sup>. Pourtant, il existe une riche production historique, mais elle porte sur des sujets souvent très ciblés, tels que le mariage, le veuvage, la famille et les naissances illégitimes, la séparation de corps, le droit, les origines sociales et la démographie, les conditions de vie (avec un grand débat à savoir si les femmes de la Nouvelle-France étaient favorisées par rapport à leurs consœurs d'Europe<sup>8</sup>), l'éducation, la domesticité, mais aussi les femmes dans la traite des fourrures, les femmes autochtones, l'esclavage, les captives anglaises, les femmes d'affaires, les religieuses... et j'en passe. Bref, il manque encore une vue d'ensemble concernant *toutes* les femmes de la colonie laurentienne et plus largement, de l'Amérique française.

En effet, ces études historiques, tant anglophones que francophones, demeurent axées sur les Européennes établies en Nouvelle-France et tendent à dissocier les mondes autochtone et francophone. Pourtant, et c'est un autre cloisonnement, les spécialistes d'anthropologie et

- 
5. Pour la bibliographie, voir Dominique DESLANDRES, « Voix des esclaves autochtones et des esclavagistes : un cas d'histoire intersectionnelle dans les archives judiciaires de la juridiction de Montréal », *Les Cahiers des Dix*, 72 (2018), p. 145–175.
  6. Scarlett BEAUALET-BOUTOUYRIE, *Les femmes à l'époque moderne*, Paris, 2003 ; Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la société française, 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle*, Paris, Colin, 2003.
  7. Collectif CLIO, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992 [1982] ; A. PRENTICE et coll., *Canadian Women. A History*, Toronto, Harcourt Brace Jovanovich, 1996 [1988]. Voir les chapitres informés, mais courts, sur les femmes de la colonie dans les synthèses d'Allan GREER, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998, et Denyse BAILLARGEON, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012.
  8. Jan NOEL, *Along a River. The First French-Canadian Women*, Toronto, Toronto University Press, 2013.

d'ethnohistoire ont interrogé le rôle des femmes parmi les Premières Nations et nous ont abondamment renseignés sur la partie autochtone, fondatrice, de l'histoire de l'Amérique du Nord-Est<sup>9</sup>. Or, ce qui retient l'attention historique, ce sont les rôles et statuts des femmes issues des Premières Nations comparés à ceux des Européennes — avec la conclusion que les premières semblent plus libres que les secondes. Les Iroquoiennes, en particulier, dominent les débats sur l'existence d'un matriarcat originel. En effet, depuis le célèbre « Empire des Femmes » que découvrait chez elles le jésuite Joseph-François Lafitau, le sujet de la *gynocratie* demeure toujours d'actualité<sup>10</sup>. Mais, il n'existe pas de recherche qui montre combien tissés serrés étaient les mondes féminins autochtone et allochtone au temps de la colonie de la Nouvelle-France.

Dans toutes ces évocations, la vie des femmes d'autrefois semble bien fade. On se les représente comme si elles sortaient rarement des mondes silencieux, répétitifs et ennuyeux de la maison, des enfants ou... du couvent. Comme si, dans l'accomplissement des tâches dites *féminines*, elles n'avaient eu ni pouvoir réel ni voix au chapitre dans le développement de la colonie. Les rares exceptions, toujours les mêmes

- 
9. Eleanor BURKE LEACOCK et Nancy OESTREICH LURIE [dir.], *North American Indians in Historical Perspective*, New York, Random House, 1971 ; Mona ÉTIENNE et E. LEACOCK [dir.], *Women and Colonization. Anthropological Perspectives*, New York, Praeger, 1980 ; Nancy SHOEMAKER, « The Rise or Fall of Iroquois Women », *Journal of Women's History*, 2, 3 (Winter 1991), p. 39-57 ; Elisabeth TOOKER, *Ethnographie des Hurons, 1615-1649*, traduit de l'américain par Berthe Fouchier-Axelsen, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1987 ; Bruce G. TRIGGER [dir.], *North-East*, vol. 15 de William C. STURTEVANT, *Handbook of North American Indians*, Washington, Smithsonian Institution, 1978 ; B. TRIGGER et Wilcomb E. WASHBURN [dir.], *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 ; Roland VIAU, *Femmes de personne : sexes, genres et pouvoir en Iroquoisie*, Montréal, Boréal, 2000.
10. Joseph-François LAFITAU, *Mœurs des Sauvages Américains, comparées aux mœurs des premiers temps*, Paris, Saugrain l'Aîné, 1724, vol. 1, p. 71 ; Johann Jakob BACHOFEN, *Le droit maternel. Recherche sur la gynécocratie de l'Antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, traduit par Étienne Barilier, Paris, Éditions l'Âge d'homme, 1996, cité par Julien D'HUY [dir.], *Cosmogonies. La préhistoire des mythes*, Paris, La Découverte, 2020, p. 203-218.

citées, confirment cette règle que les femmes étaient reléguées au second plan de la *vraie* histoire. Pourtant, sans les femmes autochtones et allochtones, libres et esclaves, il n'y a tout simplement pas de Nouvelle-France.

## Les femmes et leurs hommes pendant le Régime français

Rappelons une évidence : les hommes des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles ne peuvent se penser sans femme. Tout autant que les Premières Nations de cette époque, les Français valorisent le rôle et les pouvoirs des femmes. Ainsi, malgré les différences entre, d'une part, les communautés nomades et bilinéaires et, d'autre part, les communautés semi-sédentaires et matrilineaires, les rôles et pouvoirs des femmes et des hommes des Premières Nations sont dans l'ensemble complémentaires aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles : la « coopération mutuelle entre les sexes » ne s'inscrit pas dans les relations d'inégalité qui caractérisent les sociétés européennes<sup>11</sup>. Le primat de l'inégalité fonde en effet ce monde hiérarchique et patriarcal qu'est l'espace français d'Ancien Régime. Là s'imposent des documents normatifs, comme la *Coutume de Paris*, qui, suintant la misogynie, insistent sur la place seconde réservée aux femmes dans la société. Le colonialisme cherche à imposer cet état de fait aux colonisés. C'est pourquoi aux yeux des autorités civiles et religieuses françaises, dans la rencontre entre autochtones et allochtones, le destin d'une femme demeure toujours lié à celui d'un homme — fille de l'homme dont elle porte le patronyme, épouse de l'homme choisi par ses parents afin de devenir mère d'un homme : l'héritier. Seules l'absence ou la mort du mari l'investissent d'un pouvoir socio-économique certain et d'une relative liberté dans ses mouvements et dans sa gestion des avoirs familiaux. Ce contexte figé d'autrefois dicte encore aujourd'hui les représentations que fait l'historiographie des *femmes fortes* de la Nouvelle-France, qu'elle présente

11. R. VIAU, *Femmes de personnes*, op. cit., p.130-131 ; *Amerindia. Essais d'ethnohistoire autochtone*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2015.

comme des exceptions, voire des miracles. Mais cet argument de l'exceptionnalisme n'explique pas la place éminente des femmes dans les jeux de pouvoir à l'œuvre dans la colonie — des dynamiques qui demeurent trop souvent ignorées, puisque l'on s'arrête plus souvent aux prescriptions qu'à leur application effective sur le terrain.

La réalité des femmes d'autrefois est pourtant beaucoup plus nuancée que ne le prétend l'énoncé de ces principes, apparemment fixes et atemporels, qui assujettissent le féminin au masculin. Les exigences des travaux et des jours et le pragmatisme des usages imposent en effet des accommodements aux prescriptions euro-chrétiennes — des accommodements qui font l'affaire de tous et de toutes. Moults détails exhumés des archives révèlent, en effet, les activités exercées par les femmes et, du coup, les pouvoirs réels et valorisés qui s'y rattachent. Dans ces interactions entre les sexes, d'une part, et entre les peuples en présence, d'autre part, on voit comment les autorités françaises ont pensé la fusion des peuples en Amérique en donnant aux femmes une place centrale ; on découvre pourquoi le *coureur des bois* puis le *voyageur* ne réussissent pas leurs entreprises sans une femme autochtone épousée à la mode du pays ou devant l'Église ; on constate que le colon paysan ne subsiste pas sans une femme aguerrie aux travaux de la ferme et du marché ; l'artisan non plus ne se pense pas sans femme, à qui confier finition et vente des objets, administration des finances, gestion du réseau et de la publicité ; le soldat ne peut avancer sans l'intendance assurée par les femmes qui suivent de près ou de loin les armées ; même les missionnaires, qui le disent eux-mêmes : leur mission doit tout aux bienfaitrices et aux religieuses ! Et tous ces hommes ont souvent recours aux femmes pour les représenter devant la justice<sup>12</sup>.

---

12. D. DESLANDRES, « Femmes devant le tribunal du roi : la culture judiciaire des appelantes dans les archives de la juridiction royale de Montréal (1693-1760) », *Les Cahiers des Dix*, 71 (2017), p. 35-63 ; Joseph GAGNÉ, « Women on the War Front : Female Camp Followers and the French Army in North America, 1754-1760 », *Braddock Road Preservation Association's 33<sup>rd</sup> Annual French and Indian War Seminar*, Jumonville, Pennsylvanie, 5-6 novembre 2021.

Or, si ces hommes ne peuvent suffire à leurs tâches sans femme, les femmes survivent la plupart du temps sans l'homme de la famille. Guerres, déplacements saisonniers, maladies, mort... la force de la nécessité oblige la majorité des femmes à se tirer d'affaire sans homme, en travaillant et en s'appuyant sur de solides réseaux de solidarité féminine, fondés sur l'entraide, le service, l'instruction et la transmission. Tout cela, à travers les relations de pouvoir inter et intrasexes, les hiérarchies socio-économiques, les ethnies, les différends dogmatiques et la géographie. S'instaurent en effet, au fil du temps, des relations féminines à proprement parler « internationales », c'est-à-dire entre nations autochtones et euro-descendantes.

On ne le souligne guère dans les histoires du pays, mais, pendant le Régime français, les Françaises et Euro-descendantes sont constamment en rapport avec les femmes et filles des Premières Nations. Comme ces liens relèvent du monde des femmes, l'histoire patriarcale et coloniale ne s'y est pas intéressée. Ce qui, malgré les preuves nombreuses de leur existence, a contribué à les effacer de la mémoire commune.

## **Le plus grand nombre. Les femmes des Premières Nations**

Les colonisateurs français l'ont compris dès le départ. Les femmes des peuples qu'ils rencontrent sur le sol américain sont essentielles à leur survie. Sans elles, ils ne pourront ni pénétrer dans le continent, ni exploiter ses ressources, ni fonder une colonie. C'est pourquoi chaque fois que Samuel de Champlain entre en relation avec une nouvelle nation autochtone, il émet la même proposition : « nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple<sup>13</sup> ». Cela tombe bien, car, tant pour les Premières Nations que pour les Français, la parenté est le ciment qui lie la société. C'est elle qui détermine tout :

13. Reuben Gold THWAITES [éd.], *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, The Burrows Brothers, 1891-1890, vol. 5, p. 211. [Paul LEJEUNE, Relation de 1633].



la façon dont s'organise la société comme les relations diplomatiques et commerciales qu'elle entretient avec les *Autres*. Gage d'alliance et de bénéfiques réciproques, l'intermariage est donc très bien accueilli par les partis en présence.

Toute l'histoire de la Nouvelle France est basée sur cet accord. Mais les objectifs diffèrent de part et d'autre de ces alliances. Pour les Premières Nations, intégrer les nouveaux venus signifie se garantir l'approvisionnement en biens et moyens de défense européens afin de garder le contrôle de leurs territoires. La poignée de Français qui débarque en Amérique espère, quant à elle, se faire une meilleure vie qu'en France. Pour la Couronne française et l'Église qui gouvernent ces colons, il s'agit d'accroître leur empire respectif sur la planète, en transformant par le baptême les peuples autochtones en sujets français, car, dans le droit français, tout ce qui appartient aux sujets appartient au roi et de cette manière, les territoires autochtones passeront sans coup férir sous le contrôle de la France. Ainsi, pense-t-on, s'étendra la domination des rois du Ciel et de la terre<sup>14</sup>.

Mais sur le terrain, ce plan ne se réalisera pas sans heurts. On ne le dira jamais assez, mais tout au long du Régime français, dans cette rencontre-choc des souverainetés, ce sont les Premières Nations qui imposent leurs conditions aux nouveaux venus français et à leurs descendants. Pour survivre en Amérique, ces derniers n'ont d'autre choix que de s'y adapter. Il s'agit ainsi pour eux non seulement d'apprendre les langues et les coutumes diplomatiques, politiques, militaires et socio-économiques des Premières Nations, mais aussi de

14. D. DESLANDRES, « "Et loing de France, en l'une & l'autre mer, Les Fleurs de Liz, tu as fait renommer". Quelques hypothèses touchant la religion, le genre et l'expansion de la souveraineté française en Amérique aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 64, 3-4 (hiver-printemps 2011), p. 93-117 ; « "... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple". Religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66, 1 (été 2012), p. 5-35 ; Cornelius C. JAENEN, *Les relations franco-amérindiennes en Nouvelle-France et Acadie*, Ottawa, Affaires indiennes et Nord Canada, Direction générale de la recherche, 1985, p. 100-104.

s'attirer leurs bonnes grâces, et en particulier, celles des femmes autochtones, car ce sont elles qui, traditionnellement, acceptent les étrangers, leur enseignent langues et façons de faire, bref, les intègrent à leur monde.

### *Les conjointes autochtones anonymes*

Celles que les nouveaux venus français et leurs descendants épouseront « à la façon du pays » les aideront à s'établir durablement dans leur territoire, en portant leurs enfants, en les faisant bénéficier de leurs réseaux familiaux, vitaux pour le commerce et la diplomatie, et en travaillant avec eux à la traite et aux champs<sup>15</sup>. D'autres, appelées parfois *femmes de chasse*, guideront leur expédition, monteront et démonteront les camps, s'occuperont de la petite chasse et de la cueillette pour assurer la subsistance du groupe, façonneront les peaux du gibier abattu, porteront les bagages et, parfois, serviront de maîtresses<sup>16</sup>.

L'histoire n'a pas souvent retenu le nom de ces femmes. On ne sait rien des compagnes huronnes-wendates d'Étienne Brûlé, qui est probablement le premier allochtone à avoir pénétré le continent depuis les Grands Lacs jusqu'en Pennsylvanie. On ne connaît pas le nom de cette mère iroquoise-haudenosaunee, qui sauva de la mort Pierre-Esprit Radisson en l'adoptant. Et si on cite parfois Sacagawea, on ne connaît

15. Somer BRODRIBB, « The Traditional Roles of Native Women in Canada and the Impact of Colonization », *The Canadian Journal of Native Studies*, 4, 1 (1984), p. 88 ; Barbara A. MANN, « Women in Native Woodlands Societies », dans Bruce E. JOHANSEN et Barry M. PRIKSTER [dir.], *Encyclopedia of American Indian History*, Santa Barbara, Denver et Oxford, ABC-CLIO, 2008, vol. 1, p. 193 ; Susan SLEEPER-SMITH, *Indian Women and French Men. Rethinking Cultural Encounter in the Western Great Lakes*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2001 ; « Challenging Female Autonomy and Authority at Michilimackinac », *Journal of the Early Republic*, 25, 3 (automne 2005), p. 417-443 ; « Women, Kin, and Catholicism : New Perspectives on the Fur Trade », dans Rebecca KUGEL et Lucy ELDERSVELD MURPHY [dir.], *Native Women's History in Eastern North America*, University of Nebraska Press, 2007, p. 234-274 ; Sylvia VAN KIRK, « The Role of Native Women in the Fur Trade Society of Western Canada, 1670-1830 », *Frontiers. A Journal of Women Studies*, 7, 3 (1984), p. 9-10.
16. Jacqueline PETERSON, « The People in Between. Indian-White Marriage and the Genesis of a Metis Society and Culture in the Great Lakes Region, 1680-1830 ». Thèse de doctorat (histoire), Chicago, University of Illinois, 1981.

pas le nom de l'autre épouse shoshone du célèbre Toussaint Charbonneau, qui guidait l'expédition de Lewis et Clark dans l'Ouest américain<sup>17</sup>. Pourquoi un tel silence ? Parce que toutes ces femmes sont considérées comme illégitimes aux yeux de la loi et de la religion françaises.

En effet, les autorités coloniales voient d'un très mauvais œil ceux qui échappent à leur contrôle en *s'ensauvant*. C'est ce qu'on dit alors de ceux qui s'unissent aux femmes autochtones en dehors des liens du mariage chrétien et qui adoptent les coutumes autochtones. Or la majeure partie de ce que nous savons sur eux provient de la plume des missionnaires, militaires ou officiels, qui les décrivent comme des paresseux, désobéissants, adonnés au vice avec des prostituées indignes de mention<sup>18</sup>. C'est pourquoi, dans les sources historiques, les seules femmes autochtones nommées sont des converties. Du coup, toutes les autres disparaissent de la mémoire<sup>19</sup>.

Néanmoins, malgré cette distorsion imposée par la constitution des sources de notre histoire, nous pouvons avoir une certaine idée des relations qu'entretenaient autochtones et allochtones. Grâce aux registres de baptême, mariages et sépultures, tenus par les religieux — que recense le *Programme de recherche en démographie historique (PRDH)*<sup>20</sup> — nous trouvons le prénom chrétien suivi du nom autochtone (parfois mention de la nation et du statut libre ou servile) des membres des

17. Germaine WARKENTIN [dir.], *Pierre-Esprit Radisson. The Collected Writings*, Toronto, Champlain Society et Montréal, McGill-Queen's University Press, 2012 ; Gilles HAVARD, *L'Amérique fantôme. Les aventuriers francophones du Nouveau Monde*, Paris, Flammarion, 2019, p. 340-502.

18. G. HAVARD, *Histoire des coureurs de bois, 1600-1840*, Paris, Indes savantes, 2016.

19. C'est d'ailleurs aussi pourquoi il est si difficile de dénombrer les Premières Nations. Voir Denys DELÂGE et Claude HUBERT, « Disparition de nations amérindiennes dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures : quelle validité ? », *Les Cahiers des Dix*, 71 (2017), p. 1-33 ; Paul-André DUBOIS et Maxime MORIN, « La démographie amérindienne en Nouvelle-France : sources historiques et herméneutique des chiffres », *Recherches amérindiennes au Québec*, 48, 3 (2018), p. 113-123.

20. Unique au monde, le Programme de recherche en démographie historique se fonde sur les registres paroissiaux et les recensements pour reconstituer exhaustivement la population catholique du Québec ancien du xvii<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle.

Premières Nations qui apparaissent ainsi dans les moments clés de la vie en société coloniale. Ainsi nous reconstituons les filiations et les réseaux de sociabilité autochtone-allochtone grâce aux mentions des parents, parrain, marraine et témoins<sup>21</sup>. En croisant ces données avec celles trouvées dans les archives judiciaires et notariales, nous recréons les rapports étroitement imbriqués des mondes autochtones et allochtones de l'époque<sup>22</sup>.

### *Les conjointes autochtones connues*

Parce qu'ils les jugent inadmissibles, les missionnaires s'empressent de légitimer les unions contractées à la façon du pays en mariant, devant la Sainte Église, un Français avec une convertie au catholicisme. Cette épouse a été évangélisée dans les missions établies dans les territoires des Premières Nations ou auprès des religieuses hospitalières et éducatrices de Québec et de Montréal.

Il est tout à l'avantage d'un colon d'épouser une femme autochtone convertie. En effet, il gagnera ainsi sur tous les tableaux : il aura le réseau social et économique de son épouse et le soutien des colonisateurs avec, souvent au début de la colonie, une dot et une terre de l'État ainsi que, pendant toute la période, l'approbation de l'Église. Ainsi, c'est grâce à leur union devant l'Église en 1644, que le couple formé par l'Anishinabeg (Algonquien) Marie Olivier, convertie par les ursulines, et l'immigrant Martin Prevost a pu s'établir sur une bonne terre à Beauport, faire fructifier la dot de 100 écus qu'« une personne de mérite et de piété a fait donner pour le mariage », s'impliquer dans la communauté naissante de Québec et laisser une abondante descendance tout à fait conforme au rêve des colonisateurs de ne faire qu'un seul

---

21. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine », *Les Cahiers des Dix*, 74 (2020), p. 71–100.

22. Voir D. DESLANDRES [dir.], « Donner le goût de l'archive à l'ère numérique. Production et partage de données historiques et archéologiques sur les peuples de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle ». Projet de Développement partenarial du CRSH 2021-2022.

peuple franco-autochtone<sup>23</sup>. Autre exemple, la Wendat (Huronne) convertie, Catherine Anenonta (v1649-1709). Fille des convertis Jeanne Otrihoandet et Nicolas Anenonta et réfugiée avec sa mère à Québec après la destruction de Wendake (la Huronie) en 1649, elle est francisée par les ursulines et devient un parti très recherché des colons, comme en témoignent ses trois mariages : en 1662, avec l'engagé Jean Durand, en 1672, avec Jacques Couturier et, en 1697, avec Jean Lafond — en tout, Catherine Anenonta aura neuf enfants, dont six auront une nombreuse descendance et un fort impact sur la région de Québec à Batiscan jusque dans les Pays d'en Haut<sup>24</sup>.

On remarque que les familles des colons, avantagés par leur mariage avec une femme autochtone convertie, ont pu monter rapidement l'échelle sociale, comme l'illustre celle de l'immigrant Pierre Boucher, qui épouse en 1649 l'Anishinabeg Marie 8ebadin8koue dite Chrestienne<sup>25</sup>, élevée par les ursulines. Fils d'un simple menuisier, Boucher sera deux fois gouverneur de Trois-Rivières ; il deviendra noble et seigneur de Boucherville. Son union avec la protégée des ursulines n'est pas étrangère à cette fulgurante ascension sociale. En effet, leur contrat de mariage, daté du 17 janvier 1649, démontre tout le soutien des autorités civiles et religieuses. Pour la dot de Chrestienne, le contrat indique que les ursulines donnent trois cents livres qu'elles tiennent de Mme de Bretesche, une de leurs bienfaitrices, tandis que les jésuites financent le mariage à hauteur de deux cents livres :

Lesquelles sommes ci-dessus mentionnées seront délivrées au dit Pierre Boucher, mari de la dite Chrestienne, toutes fois et quantes après le

23. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? », art. cit., p. 78-86.

24. PRDH Individu #1598 (Catherine Anenonta). Voir aussi *FrancoAmerican Gravy: Family History & Stories from Upstate New York, Quebec and Acadia*. <http://francoamericangravy.blogspot.com/2010/11/first-nation-mother-catherine-anenonta.html>, consulté le 29 novembre 2021 ; « The Life and Times of Catherine Annennontak », *Ontario Métis Family Records Center*, <https://www.omfrc.org/2018/03/catherine-annennontak/>, consulté le 29 novembre 2021.

25. PRDH Individu #3300 (Marie-Madeleine Chretien). Le contrat de mariage indique qu'elle réside aux Trois-Rivières.

mariage accompli avec les biens meubles qui lui peuvent appartenir, qui seront mis en la Communauté d'Iceux, en conséquence de quoi elle acquérera sur les biens dudit Boucher et en cas qu'elle survive le dit Pierre Boucher, tous les droits de la Coutume de la Ville prévoté et vicomté de Paris et en cas que le dit Boucher survive la dite Marie Chrestienne sans avoir enfans procédant du dit mariage, elle lui a donné et lui donne par ces présentes, tout ce qu'il lui pourra appartenir sans qu'il soit obligé à en restituer aucune chose.

Fait à noter, la future épouse signe *Marie Chrestienne* « d'une main ferme et nette<sup>26</sup> ». Au bas du contrat, Boucher atteste avoir reçu 200 livres des jésuites le premier juin 1649<sup>27</sup>. Ces sommes, considérables pour l'époque, contribuent sans doute à l'enrichissement ultérieur de la célèbre famille Boucher.

De même, va s'enrichir la famille de l'immigrant poitevin Pierre Lamoureux St-Germain (v1649-1709) et de l'Anishinabeg (Algonquine) Marie Françoise Pigarouich (v1646-1684)<sup>28</sup>. Née sur l'île aux Allumettes, celle-ci est la fille de la convertie Marguerite Oupitaouamoukou et du célèbre sorcier Étienne Piresi Pigarouich qui donna tant de fil à retordre au jésuite Paul LeJeune<sup>29</sup>. Le couple Pigarouich-Lamoureux se forme vers 1671, avant ou après la naissance de leur fille Marie Renée<sup>30</sup>. Alors que, en 1681, le recensement indique qu'il est installé à Sainte-Anne et possède « 1 fusil, deux bêtes à cornes, 2 arpents en valeur », en 1709, au décès de Pierre, il est dit « marchand bourgeois » à Montréal,

26. Greffe Audouard, BANQ, CN401,s132. Pour la signature, Jean-Baptiste-A. FERLAND, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, Québec, Foyer canadien, 1863, p. 61.

27. Marie Chrestienne accouche à Trois-Rivières, le 11 novembre 1649, de Jacques [PRDH Baptême #87173]. La mère et l'enfant décèdent entre cette date et le 9 juillet 1652, date du remariage de Boucher avec Marie Jeanne Crevier. L'acte de leur sépulture respective est introuvable.

28. PRDH Individu #47485 (Pigarouich) et #153190 (Lamoureux St-Germain)

29. PRDH Union # 3511 (Pigarouich-Lamoureux) ; « Marguerite Lamoureux », *My Heritage*. [https://www.myheritage.com/names/marguerite\\_lamoureux](https://www.myheritage.com/names/marguerite_lamoureux)

30. PRDH Individu #25625 (Marie Renée Lamoureux St-Germain). Elle épouse en 1693 le tonnelier Jacques Héry Duplanty accusé de traite d'alcool avec les Premières Nations. PRDH Sépulture #153190 (Héri) et *Procès contre Jacques Héry dit Duplanty* [...], 1723, BANQ, TL4,s1,D2894.

propriétaire depuis 1683 de l'arrière-fief de Bellevue<sup>31</sup>. L'exploitation des esclaves *panis* par ses enfants témoigne de l'enrichissement familial. Par exemple, François, seigneur de Bellevue, arquebusier et marchand enrichi, loue les services de son esclave Joseph aux frères Sarrazin pour un voyage de traite<sup>32</sup>. Du couple Pigarouich-Lamoureux naît tout un réseau familial fortement ancré dans le monde autochtone et le commerce des fourrures<sup>33</sup>. Cela dit, on entend moins parler de cette famille Lamoureux, car leurs descendants n'ont pas été aussi sages que les Prévost ou les Boucher, tant sur le plan des mœurs, avec quelques enfants hors mariage, que sur le plan de la justice, avec des accusations de traite illégale dans les Pays d'en Haut et de vente d'alcool aux autochtones de l'île de Montréal.

Jusqu'à la fin du Régime français, les colons français des deux sexes se marieront avec les hommes et les femmes des Premières Nations ou avec des individus nés de mariages mixtes, vivant dans les missions chrétiennes autour de Québec et de Montréal, ce qui leur permet de s'établir sur de bonnes terres ou de consolider leur fortune. C'est ainsi que, entre 1644 et 1760, on recense 180 de ces intermariages officialisés par l'Église dans la vallée du Saint-Laurent<sup>34</sup>. Mais il y en a beaucoup plus hors des centres urbains, dans les territoires des Premières Nations elles-mêmes, car il restera toujours profitable pour un Français de s'y installer en épousant une autochtone. Il est clair, par exemple, que cela

- 
31. « Recensement 1681 », dans Benjamin SULTE, *Histoire des Canadiens français*, Montréal, Wilson, 1882, vol. 5, p. 60 ; PRDH Sépulture #50586 (Pierre Lamoureux) ; PRDH Individu #47279 (François Lamoureux).
  32. *Procès contre Nicolas et Pierre Sarrazin et de Joseph, esclave panis de François Lamoureux [...]*, 1712, BANQ, TL4, s1, D1353 et *Procès contre François Lamoureux... accusé de vente de boisson aux sauvages*, 1726, BANQ, TL4, s1, D3289 ; Marcel TRUDEL, *Deux siècles d'esclavage au Québec, op. cit.* ; *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, Montréal, Hurtubise, 1990, p. 66, 346, 358.
  33. Leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants, tous installés à Oka, se marieront avec des autochtones, tel Joseph Duplanty avec la Népissingue Marie-Catherine Matanakina, en 1738. PRDH Union # 7090.
  34. André LACHANCE et Sylvie SAVOIE, « Les Amérindiens sous le régime français », dans André LACHANCE [dir.], *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Fides, 1996, p. 190-192.

a grandement bénéficié à Nicolas Pelletier, mort à cent ans dans les *postes du roi* — tout ce territoire au nord et l'ouest de Tadoussac. Ses trois mariages successifs avec des Innues converties (Madeleine Tegoich à Québec avant 1675, Françoise Ouechipichinokoue au Lac-Saint-Jean en 1677, puis Marie-Anne Outchiouanich Nanabesa à Québec en 1715) lui ont permis d'avoir une abondante famille et, grâce aux réseaux familiaux de ses épouses, de développer grandement ses parts du marché des fourrures<sup>35</sup>. De même dans les Pays d'en Haut, les Français qui s'y établissent s'enrichissent en épousant des converties autochtones. Ainsi Pierre Roy peut être considéré comme un des fondateurs de Détroit puisqu'il y vit bien installé, marié à la Miamise Marguerite Ouacaiskikoue, comme d'autres couples mixtes, et cela bien avant qu'Antoine Lamothe Cadillac fonde officiellement le fort de Détroit. Le rôle éminent du couple Ouacaiskikoue-Roy dans la traite des fourrures se fonde sur un large réseau érigé grâce aux mariages, remariages, parrainages et marrainages entre autochtones et allochtones. Leur fille sera un parti très recherché par les Français de Québec impliqués dans la traite, comme en témoignent ses trois mariages entre 1726 et 1739<sup>36</sup>. C'est ainsi que, pendant tout le Régime français, alors même que les noms autochtones s'effacent des registres et donc de la mémoire, les générations nées de ce type d'unions mixtes perpétuent les réseaux familiaux en tissant serrés les deux mondes autochtone et allochtone.

## Des femmes puissantes

Dans les Pays d'en Haut, des converties comme l'Illinoise Marie Rouensa-ȝcateȝaȝ, la Franco-Illinoise Marie Madeleine Réaume ou les

35. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? », art. cit., p. 86-98.

36. Karen L. MARRERO, « Founding Families. Power and Authority of Mixed French and Native Lineages in Eighteenth-Century Detroit ». Thèse de doctorat (philosophie), New Haven, Yale University, 2011, p. 1, 53, 171-173, 193-207, 229, 239, 263-295.



Franco-Outaouaises Madeleine Laframboise et Thérèse Schindler deviennent de redoutables femmes d'affaires au centre des réseaux commerciaux de leur époque<sup>37</sup>.

L'histoire de Marie Rouensa-8cate8a8 est particulièrement révélatrice des pouvoirs qu'exercent de telles femmes issues des Premières Nations. En 1690, la très fervente Marie est mariée de force par son père, un chef kaskaskia qui voulait s'allier les Français. Son mari est Michel Accault, un voyageur « fameux pour ses débauches », qui accompagne Robert Cavelier de Lasalle dans le pays des Illinois. Accault disparaît vers 1702, la laissant veuve avec deux enfants<sup>38</sup>. Deux ans plus tard, elle se remarie à Michel Philippe, un obscur voyageur qui gagne moins de mille livres par an. Le couple prospère en se consacrant à l'agriculture et à la traite des fourrures qu'il domine à travers sa nombreuse parenté installée aux quatre coins des Pays d'en Haut et jusque dans la vallée du Mississippi. Membre très active de l'élite locale, Marie Rouensa décède en 1725. Son héritage s'élève à plus de 45 000 livres, une somme considérable pour l'époque. Son testament indique que son mari et ses six enfants se partageront plusieurs terres arables, deux maisons dans le village de Kaskaskia (chacune de 36 par 20 pieds avec des cheminées de pierre), neuf tonnes de bois coupé et écorcé, de l'avoine, du blé d'une valeur de 3 300 livres, 19 à 20 arpents de maïs encore à récolter, deux granges avec bœufs et taureaux, treize vaches, 31 porcs, 48 poules avec tout l'attirail de la ferme pour cultiver la terre et élever le bétail, ainsi que... quatre esclaves africains et un esclave autochtone<sup>39</sup>.

37. S. SLEEPER-SMITH, *Indian Women and French Men*, op. cit., p. 234-274.

38. Le premier acte du registre de la mission de Kaskaskias est celui du baptême de leur fils, Pierre Accault, daté du 20 mars 1695. Marthe FARIBAUT-BEAUREGARD, *La population des forts français d'Amérique (XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Montréal, Éditions Bergeron, 1984, p. 7, 107-108, 122, 132, 140.

39. Carl J. EKBERG and Anton J. PREGALDIN, « Marie Rouensa-8cate8a8 and the Foundations of French Illinois », *Illinois Historical Journal*, 84, 3 (automne 1991), p. 155.

Un mot ici sur l'esclavage. Comme tous les pays esclavagistes d'Europe, la France de l'époque fait travailler les esclaves non seulement comme domestiques, mais aussi dans ses mines, ses galères et tout autre emploi dégradant, répétitif et difficile<sup>40</sup>. Il était donc normal que les colons se procurent des esclaves auprès de leurs alliés autochtones — eux-mêmes dotés de leur propre système servile<sup>41</sup> — ou par la traite Atlantique, afin d'exploiter le continent américain. En Nouvelle-France, environ 10 000 personnes auraient été ainsi asservies entre 1660 et 1760<sup>42</sup>. Les colons les emploient dans les travaux les plus durs, environnés de milliards de moustiques et mouches : pour les hommes, ce sera dessoucher les énormes arbres de la forêt primaire, ramer et porter les grands et lourds canots des expéditions de traite, charger et décharger les cargaisons, travailler dans les dangers des mines, de la coupe de bois et de la construction des maisons, dans l'extrême chaleur des forges, dans la puanteur des tanneries et de l'évacuation des « boues » (excréments) ; pour les femmes qui représentent le plus grand nombre des esclaves recensés, il s'agit à côté des travaux de la maison et des champs, de cultiver potagers et vergers, garder les bestiaux, porter l'eau et le bois de chauffage, nettoyer les lieux de vie, laver et coudre les vêtements, cuisiner, s'occuper des enfants, servir de nourrice, voire devenir l'exutoire sexuel aux hommes de la maison<sup>43</sup>. Ceux et celles qui ne possèdent pas d'esclaves profitent aussi de l'exploitation servile en louant les services d'un ou une esclave à son propriétaire — en

40. Pierre H. BOULLE, *Race et esclavage dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2007 ; Noël Érick, « L'esclavage dans la France moderne », *Dix-huitième siècle*, 39, 1 (2007), p. 361-383 ; Sue PEABODY, *There Are no Slaves in France*, New York, Oxford University Press, 1996.

41. Brett RUSHFORTH, *Bonds of Alliance. Indigenous and Atlantic Slavery in New France*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2012 ; R. VIAU, *Femmes de personnes, op. cit.* ; *Enfants du néant et mangeurs d'âmes. Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal, 1997.

42. B. RUSHFORTH, *Bonds of Alliance, op. cit.*, p. 10.

43. Au sujet des abus sexuels, sur les 593 enfants nés de mères esclaves, 59,5 % sont des « bâtards », Marcel TRUDEL, *Deux siècles d'esclavage au Québec, op. cit.*, p. 260-265 ; André LACHANCE [dir.], *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, op. cit.*, p. 204.

témoignent les tractations notariales et les réclamations devant la justice du roi pour gages des personnes asservies non versés aux maîtres. À cette étape-ci de la recherche, notons que, à l'instar des Français (colons, officiels et maisons religieuses), bien des personnes autochtones converties à la religion et à la civilisation françaises possèdent et/ou utilisent des esclaves.

## **Le moins grand nombre. Les Françaises**

C'est dans ce contexte éminemment autochtone du Régime français qu'il faut replacer la venue et la vie des femmes françaises en Amérique. Par nécessité ou par conviction, ces dernières développeront des liens étroits avec les femmes des Premières Nations.

### *Les folles de Dieu*

Les autorités françaises de l'époque savent pertinemment que les femmes sont essentielles à la colonisation du continent. C'est pourquoi, très tôt, les missionnaires jésuites réclament la venue de Françaises pour convertir et *franciser* les femmes des Premières Nations qui seront mariées aux colons. Religieuses et laïques sont nombreuses à répondre à l'appel. Toutes sont issues d'un grand mouvement d'activisme féminin qui s'emploie tout à la fois à reconstruire la France, détruite après quarante ans de guerres civiles et religieuses, et à construire une France nouvelle en Amérique. Des deux côtés de l'Atlantique, des Françaises de toutes conditions investissent massivement leur argent, leur temps et leur énergie dans un véritable *humanitaire matériel et spirituel* déployé en territoires autochtones. En s'appuyant sur les relais que deviendront les femmes autochtones converties, les Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys visent ainsi à intégrer les Premières Nations dans la sphère française et catholique, alors en expansion. Pour les attirer au christianisme et, par lui, leur faire accepter la soumission au roi de France, les héroïnes de ce qui a été qualifié d'épopée mystique

se vouent à l'éducation, la santé et l'assistanat social, adaptés aux langues et coutumes autochtones, « qui sont autant d'hameçons de la foy<sup>44</sup> ».

Pour y arriver, elles doivent nécessairement établir un lien de confiance avec les filles et les femmes des Premières Nations. Fine observatrice, Marie de l'Incarnation montre combien il est essentiel de ne pas briser ce lien en évitant toute coercition dans l'éducation prodiguée et en laissant les néophytes libres d'aller et venir, car « on les gagne plutôt par ce moyen, que de les retenir par contrainte ou par prières ». Au fil de ses lettres, la fondatrice de la communauté des ursulines de Québec fait état de la forte résistance culturelle féminine autochtone. En 1668, elle souligne que, s'il est tout à fait possible de christianiser ses élèves autochtones, il est impossible d'en faire des Françaises : « Je n'attens pas cela d'elles, car elles sont Sauvages, et cela suffit pour ne le pas espérer ». Elle ajoute : « La vie sauvage leur est si charmante à cause de sa liberté, que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons d'agir des François qu'ils estiment indignes d'eux [...] Jugez de là, s'il est aisé de les changer après des habitudes qu'ils contractent dès l'enfance, et qui leur sont comme naturelles<sup>45</sup> ». Par ailleurs, les filles françaises, bien que peu nombreuses, posent problème, car, « sans l'éducation que nous donnons aux filles Françaises qui sont un peu grandes, durant l'espace de six mois ou environ, elles seroient des brutes pires que les Sauvages » et « il est certain que si Dieu n'eût amené des Ursulines en ce païs, elles seroient aussi sauvages, et peut-être plus

44. D. DESLANDRES, *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2003, p. 356-389.

45. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, nouvelle édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 49 (Lettre de 1635), p. 97 (Lettre de 1640), p. 802-809 (Lettre de 1668), p. 828 (Lettre de 1668). Cette linguiste, qui maîtrise les langues innu (montagnais), anishinabeg (algonquin), wendat (huron) et haudenaunee (iroquois), parseme ses écrits de phrases autochtones et, maniant à merveille la langue française, elle forge des mots ou redonne leur lustre à des anciens pour expliquer des concepts nouveaux, tels *capitaine* pour décrire le pouvoir des femmes dans les sociétés autochtones. D. DESLANDRES, « Female Voices and Agencies on the Canadian Missionary Frontier », dans ALISON FORRESTAL et SEAN A. SMITH [dir.], *Frontiers of Mission. Perspective on Early Modern Missionary Catholicism*, Farnham, Ashgate, 2016, p. 42-67.

que les sauvages mêmes<sup>46</sup> ». Assez vite, donc, religieuses et dévotes — les *folles de Dieu* comme elles se désignent elles-mêmes — s’emploieront à policer la petite, mais remuante et parfois hétéroclite population féminine française. Ces remarques sur les influences réciproques entre autochtones et allochtones, réitérées au fil du siècle, démontrent sinon l’intimité, du moins la grande proximité des deux mondes.

### *Les nouvelles venues françaises*

Des Françaises, il y en a dès les toutes premières tentatives d’implantation de la France en Amérique — on n’a qu’à penser à la dizaine de femmes qui joignit la première et brève tentative d’établissement de François de La Rocque de Roberval en 1541. Et jusqu’en 1663-1673, date où arrivent les contingents des Filles du roi, des femmes de France viennent prendre pays en Amérique, seule ou en famille. Certes, elles et leurs filles sont en ces premières années peu nombreuses. Quand Marcel Trudel dénombre 11 personnes de sexe féminin sur 107 individus en 1627, à Québec, il ne compte que les Français, bien entendu<sup>47</sup>.

L’historiographie s’est plus intéressée à la contribution des ventres féminins au développement démographique de la colonie qu’à l’apport des femmes à la construction d’une société nouvelle. Cela rend invisibles, d’une part, le rôle essentiel des Françaises à la venue et à l’installation des colons en Nouvelle-France<sup>48</sup> et, d’autre part, l’importance des liens entre autochtones et allochtones. Ainsi, on considère comme le « noyau familial » de la colonie, Marie Rollet et Louis Hébert ainsi que le couple formé par leur fille Guillemette et Guillaume Couillard. Mais on passe très vite sur le rôle essentiel des femmes de ces familles et sur les relations qui les lient au monde des Premières Nations. Pourtant c’est bien grâce

46. MARIE DE L’INCARNATION, *Correspondance, op. cit.*, p. 476 (Lettre de 1652), p. 507 (Lettre de 1653), p. 735 (Lettre de 1664).

47. Marcel TRUDEL, « La Nouvelle-France, 1604-1627 », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 19, 2 (septembre 1965), p. 203-228.

48. G. HAVARD et Cécile VIDAL, *Histoire de l’Amérique française*, Paris, Flammarion, 2014, p. 205-206.

à l'argent de Marie Rollet, veuve d'un marchand de Compiègne, à son frère Claude et à leurs liens familiaux que le couple Rollet-Hébert et ses enfants s'installeront en Nouvelle France et vivront en bons voisins avec les Autochtones. Leurs liens avec les Premières Nations sont, dès le départ, très étroits : l'apothicaire Hébert apprend d'elles la pharmacopée américaine et Marie Rollet veille à les convertir à la foi chrétienne en les soignant, en les régaland de festin — comme celui mémorable du baptême de Naneogauchit, le fils de Chomina en 1627 —, en agissant comme marraine ou carrément en élevant leurs filles chez elle — telles les filles adoptives de Champlain et, à partir de 1632, les enfants autochtones confiées aux missionnaires, comme Marie Amiskoueian qui aida les ursulines à apprendre l'anishinabeg<sup>49</sup>. Guillemette Hébert suivra les pas de sa mère. C'est son héritage qui fonde la fortune de la famille qu'elle a avec Guillaume Couillard et, jusqu'à sa mort, elle contribue en temps et en donations à l'évangélisation des autochtones.

D'autres Françaises arrivent avec leur famille élargie, telle Mathurine Robin avec son mari, le maître maçon Jean Guyon, leur aînée Marie-Barbe et leur gendre Pierre Paradis, ainsi que leurs six autres enfants dont le plus jeune n'a que quelques mois ! Parmi la poignée de colons de Québec, il y a même des femmes célibataires, comme cette Françoise Grenier qui passe l'Atlantique avec son promis, le pilote Noël Langlois, qu'elle épouse en 1634 et avec lequel elle aura dix enfants, ou comme Jacqueline Potel, arrivée on ne sait quand dans la colonie, qui épouse en 1635 à Québec, l'ingénieur Jean Bourdon. Par ailleurs, après avoir passé un certain temps en Nouvelle-France, certains Français retournent en France chercher leur femme, comme le font Abraham Martin et Pierre Desportes qui ramènent les deux sœurs Marguerite et Françoise Langlois. L'usage se répand et bien des colons arrivés en éclaireurs font ainsi venir leur famille, comme Zacharie Cloutier qui vient rejoindre sa femme Sainte Dupont, qui traverse l'océan en 1636 avec ses deux

49. Jacques MATHIEU, *La vie méconnue de Louis Hébert et Marie Rollet*, Québec, Septentrion, 2017 ; MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance, op. cit.*, p. 95, p. 100, note 11 (Lettre de 1640).

filles et ses trois garçons. Remarquons que les filles des colons, nées en France ou sur le sol nord-américain, constituent pour les historiens démographes environ le quart des Françaises célibataires jugées « mariables ».

L'autre quart des célibataires arrivées dans la colonie sous le Régime français est constitué de celles qu'on appelle les « filles à marier ». En effet, les particuliers — comme les marchands, les seigneurs, les congrégations religieuses et les Hôtels-Dieu de Québec et de Montréal — recrutent ces femmes afin que, au terme de leur engagement, elles demeurent sur place et trouvent un mari. C'est pourquoi leur contrat ne comprend ni le retour en France ni un soutien financier pour le voyage et le futur mariage. C'est ainsi qu'après avoir voyagé seules et par leurs propres moyens, 262 filles à marier débarquent en Nouvelle-France entre 1634 et 1662. Provenant surtout des milieux ruraux, elles ont 22 ans en moyenne, mais on compte parmi elles, des veuves, qui ont décidé de refaire leur vie dans la colonie, comme Marie-Madeleine Cousteau arrivée avec ses filles Jeanne et Catherine Saint-Père en 1642 et qui, remariée deux fois, mourra en 1691 à Batiscan. Toutes ces femmes qui passent l'Atlantique avant 1663 viennent donc tenter leur chance d'avoir une vie meilleure dans la colonie. Toutes ont des stratégies pour améliorer leur sort et font des choix décisifs. Il faut souligner qu'un des attraits de la vie en colonie est celui de pouvoir choisir son époux ou son épouse. En effet, en France, les mariages demeurent une affaire d'argent et d'alliance, scellée entre les familles, arrangée par les parents au nom de leur fils ou fille mineurs. L'âge de la majorité civile étant de 25 ans pour les femmes et de 30 ans pour les garçons, il peut être tentant de quitter la vieille France pour la nouvelle, et ainsi gagner plus d'autonomie par rapport à ses parents et parentèles.

La seconde moitié des Françaises célibataires est constituée des fameuses Filles du Roi<sup>50</sup>. En 1663, la population de la colonie compte six fois plus d'hommes à marier que de femmes célibataires. La situation inquiète les autorités d'autant que la population des colonies anglaises, fondées sur l'immigration massive de familles entières, augmente de façon exponentielle. De plus, du point de vue de la morale, certains, comme le gouverneur Frontenac, estiment que, dans ces conditions, les « messieurs » sont portés à faire « mille désordres », en particulier avec les femmes des Premières Nations. Aussi pour remédier à ce double problème, le roi Louis XIV accepte de financer le voyage et l'installation d'environ 770 Filles du Roy, entre 1663 et 1673. C'est un véritable plan d'immigration qu'il est prévu d'échelonner sur plusieurs années. Ce sera un succès démographique. Comme en témoigne en 1665, l'ursuline Marie de l'Incarnation :

Les cent filles que le Roy a envoyées cette année, ne font que d'arriver, et les voilà déjà quasi toutes pourveues. Il en enverra encore deux cens l'année prochaine, et encore d'autres à proportion les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et cette année il en est bien venu cinq cens, sans parler de ceux qui composent l'armée. De la sorte c'est une chose étonnante de voir comme le païs se peuple et multiplie<sup>51</sup>.

Parallèlement, les soldats du régiment Carignan-Salières sont incités à s'installer en Nouvelle-France. Grâce à ce double apport, des Filles du Roi et des soldats, la population française de la colonie va passer de 3 000 colons en 1663 à 70 000 en 1760<sup>52</sup>.

La majorité d'entre les Filles du Roy sont des orphelines, élevées dans des institutions royales comme La Salpêtrière de Paris, mais, comme elles n'ont pas de famille, donc pas de dots, leurs perspectives

50. Yves LANDRY, *Les Filles du Roi au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Leméac, 1992 ; Y. LANDRY [dir.], *Pour le Christ et le Roi : la vie au temps des premiers Montréalais*, Montréal, Libre Expression/Art Global, 1992.

51. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, op. cit., p. 759 (Lettre de 1665).

52. Samuel VENIÈRE, « Peuplement de la Nouvelle-France », *Encyclopédie canadienne*, 19 février 2021, *Historica Canada*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peuplement-de-la-nouvelle-france>, consulté le 21 novembre 2021.



d'établissement sont limitées : devenir servantes (donc rester à vie célibataires) ou vivre dans la misère. Le plan royal de migration leur permet, chose impensable en France, de trouver un mari de leur choix, de recevoir une dot au moment du mariage ainsi que le paiement des frais du passage sur le bateau, d'être accueillies à l'arrivée et de se voir concéder une terre, une fois mariées ! En moyenne âgées de 24 ans, ce sont des urbaines qui ont appris à tenir maison et à respecter les préceptes religieux, mais qui ne sont guère formées aux travaux de la terre. À leur arrivée à Québec, Trois-Rivières et Montréal, elles sont accueillies chez les religieuses, qui organisent la rencontre avec les maris potentiels. Devant les choix qui s'offrent à elles, certaines n'hésitent pas à changer plusieurs fois de « promis », quand elles rencontrent un meilleur parti, par exemple un homme qui a déjà défriché sa terre et bâti sa cabane.

Est-ce qu'épouser une fille du pays, bien ancrée dans la réalité américaine, est plus avantageux pour un nouveau venu que se marier avec une fille du roi, souvent une urbaine, fraîchement débarquée ? La question mérite d'être examinée plus avant. Marie de l'Incarnation rappelle en effet qu'une fille du roi risque de pâtir de son inexpérience, d'autant que les nouveaux couples,

[q]uand ils auront mangé la barrique de farine et le lard que le Roi leur donne, ils souffriront étrangement jusques à ce qu'ils aient défriché. L'on ne veut plus demander que des filles de village propre au travail comme les hommes, l'expérience fait voir que celles qui n'y ont pas été élevées, ne sont pas propres pour ici, étant dans une misère d'où elles ne se peuvent tirer<sup>53</sup>.

### *Les réseaux féminins de la Nouvelle-France*

On remarque que, dans ces migrations, nombreux sont les hommes qui suivent les réseaux des femmes de leur famille. Il faudrait certes une étude systématique de ces réseaux féminins, mais contentons-nous

53. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance, op. cit.*, p. 832 (Lettre de 1668).

ici de deux exemples, celui de Pierre-Esprit Radisson et celui de Jean, Pierre et Marie Gareau.

En 1651, en effet, Radisson rejoint ses sœurs qui l'ont précédé en Nouvelle-France<sup>54</sup>. Toutes les trois sont établies à Trois-Rivières, y font leur vie et y décèdent. Il s'agit de sa demi-sœur Marguerite Hayet (mariée depuis 1646 à Jean Veron Grandmenil) et de ses sœurs Françoise, présente depuis 1649, et Élisabeth<sup>55</sup>. Cette étroite relation entre la famille Radisson et la colonie semble indiquer l'existence d'un réseau de personnes liées par les femmes à la Nouvelle-France<sup>56</sup>.

Autre exemple, celui de Jean, Pierre et Marie Gareau, dont les chemins vers la Nouvelle-France passent par le réseau familial, amical et d'affaires de leur mère Marie Pinard, car, des deux côtés paternel et maternel de celle-ci, on trouve soit des fonctionnaires, soit des marchands établis à La Rochelle. Son propre père Jean et son grand-père Louis Pinard sont des négociants et sa mère Marguerite Gaigneur provient d'une puissante famille rochelaise associée depuis le tout début aux activités de la Compagnie de la Nouvelle-France. Comme c'est l'usage chez les marchands de l'époque, le réseau Gaigneur entremêle liens d'affaires et liens familiaux, c'est pourquoi on trouve associés, au fil des archives de part et d'autre de l'Atlantique, les noms de Gaigneur, Grignon, Feniou, Péré, Tuffet, Chanjon... C'est ainsi que les cousins et le frère de Marie Pinard ont tous partie liée avec la colonie. En effet, quatre de ses cousins

54. Martin FOURNIER, « Les quatre couleurs de Radisson. Explorer aujourd'hui le xvii<sup>e</sup> siècle ». Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 1998, p. 22 ; Marcel TRUDEL, *Catologue des immigrants, 1632-1662*, Montréal, Hurtubise, 1983 ; René JETTÉ, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, p. 960.

55. PRDH Individu #14475 (Marguerite Radisson Ayet se marie en 1653 avec Medard Chouart Desgroseillers et décède à Trois-Rivières en 1711. PRDH Sépulture #89692) ; PRDH Individu #73527 (Françoise Radisson épouse Claude Volant de Saint-Claude le 11 mai 1657 et décède à Trois-Rivières en 1677. PRDH Sépulture #89406) ; PRDH Individu #38073 (Élisabeth Radisson se marie à Trois-Rivières le 11 mai 1657 à Claude Jutras. Elle y décède en 1722. PRDH sépulture #89815).

56. Martin FOURNIER, « Radisson, Pierre-Esprit », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003. [www.biographi.ca/fr/bio/radisson\\_pierre\\_esprit\\_2F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/radisson_pierre_esprit_2F.html).

germain de la branche maternelle des Gaigneur sont des négociants impliqués en Nouvelle-France, dont le célèbre Pierre Gaigneur, marchand, armateur rochelais, principal recruteur pour le Canada entre 1648 et 1668. Par ce cousinage, les trois Gareau sont reliés aux familles Migeon de Branssat, Peuvret Dumesnu, Pachot, Aubert de Gaspé et aussi avec les Antilles<sup>57</sup>.

C'est sans doute par le réseau Gaigneur que Louis, le frère de Marie Pinard, l'oncle des trois Gareau, arrive à Québec, à l'automne 1647, âgé de treize ans, comme chirurgien et *donné* des jésuites, qu'il accompagne en juillet 1648 avec 25 autres Français à la mission Sainte-Marie des Hurons<sup>58</sup>. Rescapé du désastre de ladite mission, il repasse en France pour parfaire ses connaissances en chirurgie en 1650. Il revient six ans plus tard, muni du titre de maître-chirurgien, sans doute sur le même bateau que son oncle (ou cousin) Feniou, son cousin Pierre Gaigneur et le beau-père de celui-ci, Antoine Grignon, qui tous viennent hiverner en Nouvelle-France pour leurs affaires<sup>59</sup>. En 1658, Louis Pinard se fixe à Trois-Rivières, lieu de naissance de son épouse Marie-Madeleine Hertel — une des premières descendantes de Français à se marier — et il y exerce la chirurgie jusqu'à sa mort en 1695<sup>60</sup>. Le lot qu'occupe le couple, rue Saint Louis, dans le petit bourg, jouxte la « terre des cabanes des sauvages pachiriny » à deux pas de la chapelle des Jésuites. Il fait partie des notables respectés. En effet, Louis, longtemps syndic des habitants, marguillier et procureur de l'église, établit sa famille dans la seigneurie de l'Arbre-

57. Pierre Gaigneur (v1620-?), fils des marchands Marguerite Bodin et Louis Gaigneur, est lui-même marchand bourgeois, membre de la commission administrative de La Rochelle en 1664-1668 et principal recruteur de colons pour le Canada 1648-1668. John Francis BOSCHER, *Négociants et navires de commerce avec le Canada de 1660 à 1760. Dictionnaire biographique*, Ottawa, Lieux historiques nationaux, Service des parcs, Environnement Canada, 1992, p. 72 ; Gervais CARPIN, « Le réseau du Canada. Étude du mode migratoire de la France vers la Nouvelle-France (1628-1662) ». Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 1999, vol. 1, p. 287-290.

58. Gabriel NADEAU, « Pinard, Louis », *Dictionnaire biographique du Canada, op. cit.*, vol. 1. [www.biographi.ca/fr/bio/pinard\\_louis\\_1F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/pinard_louis_1F.html).

59. Gabriel DEBIEN, « Engagés pour le Canada au XVII<sup>e</sup> siècle, vus de La Rochelle », *Revue d'histoire d'Amérique française*, 6, 2 (septembre 1952), p. 177-233.

60. PRDH Individu #25792 (Marie-Madeleine Hertel). Elle décède en France en 1678.

à-la-Croix à Champlain, dont son épouse a hérité en 1651, où il s'occupe aussi de culture et du commerce de la fourrure. On remarque que Louis Pinard apparaît au recensement de 1666 comme résident de Trois-Rivières et qu'il compte dans sa maisonnée, inscrit comme « domestique », Jean Garreau dit Xaintonge, âgé de 20 ans, qui, en fait, n'est nul autre que son neveu<sup>61</sup>. Ce dernier réapparaît au recensement de 1681, installé dans la seigneurie de Boucherville et marié à Anne Talbot, père de trois enfants, possédant quatre bêtes à cornes et neuf arpents de terre en valeur. Sont aussi recensés son frère Pierre Gareau, âgé de 26 ans et possédant un fusil, ainsi que sa sœur Marie Gareau, mariée à Roger Latouche, avec un fusil, une vache et huit arpents de terre en valeur — Pierre et Marie sont mentionnés au pays pour la première fois en 1670<sup>62</sup>. C'est donc au réseau familial de leur mère Marie Pinard que les trois Gareau doivent leur venue au pays.

### *Une vie française dans un contexte autochtone*

Que vont trouver ces femmes et ces hommes en Nouvelle-France ? Une vie dure au début, mais sans doute meilleure qu'en France, avec la possibilité, relative, de monter dans l'échelle sociale. Certes, la société coloniale finit par se modeler sur la métropole en reproduisant ses hiérarchies et ses privilèges. La petite élite qui la gère mêle nobles, bourgeois et bourgeoises, seigneurs et seigneuses, administrateurs civils et officiers militaires, négociants et négociantes, tous et toutes très sensibles aux faveurs et privilèges de leurs états et conditions<sup>63</sup>. Mais ce duplicata de la hiérarchie des pouvoirs ne devrait pas masquer

- 
61. BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA, Recensement de Trois-Rivières, 1666, f. 153. Il y a erreur au PRDH, qui écrit « Jean Barreau » Saint-Onge dans sa fiche Recensement #96150, et dans Pierre-Georges ROY, « Le premier recensement de la Nouvelle France », *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1935-1936, p. 143.
62. PRDH Individu #32191 (Marie Gareau) et Individu #32192 (Pierre Gareau); B. SULTE, *Histoire des Canadiens français*, op. cit., vol. 5, p. 62, 72.
63. Jacques MATHIEU, « Nouvelle-France », *Encyclopédie canadienne*, 9 juillet 2021, *Historical Canada*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nouvelle-france>, consulté le 21 novembre 2021.

le fait que 80 % de la population coloniale vit sur la terre et de l'agriculture et que souvent, littéralement, elle en arrache.

Comme l'écrit Marie de l'Incarnation, « les bleds, les légumes, et toutes sortes de grains y croissent en abondance : La terre est une terre à froment, laquelle plus on la découvre des bois, plus elle est fertile et abondante ». Il faut toutefois que la majorité des nouvelles venues françaises soient aptes « comme les hommes » au travail de la terre en plus d'assurer la survie matérielle de leurs maisonnées. Et cela, dans un pays qui manque de tout ce qui rend la vie française facile. C'est pourquoi les familles garderont jalousement le peu qu'elles possèdent en arrivant, attendant les convoitises, car il y a « ici un grand nombre de pauvres ; et la raison est que quand une famille commence une habitation, il lui faut deux ou trois années avant que d'avoir de quoi se nourrir, sans parler du vêtement, des meubles et d'une infinité de petites choses nécessaires à l'entretien d'une maison<sup>64</sup>. » La montée généralisée des crimes contre la propriété au XVIII<sup>e</sup> siècle témoigne de la persistance de cette pauvreté. Comme je l'ai montré ailleurs, il existe une communauté de misère entre les autochtones et la majorité des allochtones, qui leur fait partager une même connivence cognitive, fondée sur les mêmes structures du quotidien, elles-mêmes modelées par la pauvreté matérielle, la frugalité, la promiscuité, l'esprit communautaire, l'entre-reconnaissance d'une même humaine condition. Par les femmes autochtones, converties ou non, les Françaises et Euro-descendantes apprendront les langues des diverses nations et les comportements nécessaires pour fonctionner et survivre dans leur nouveau quotidien colonial : parler un minimum d'Innu, d'Anaschinabeg ou d'Iroquois, s'habiller, nourrir et se nourrir, soigner, se protéger des ennemis, reconnaître et faire pousser les plantes

---

64. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance, op. cit.*, p. 759 (Lettre de 1665).

indigènes, traiter et coudre les peaux et les cuirs et surtout, surtout, échanger des biens et des services<sup>65</sup>.

Les contacts des nouvelles venues françaises avec les femmes des Premières Nations se font sur une base journalière, à la maison, dans la rue, à l'église, au lavoir, aux champs, en déplacements... Faut-il rappeler combien les mondes autochtone et allochtone sont alors imbriqués ? Collectivement ou individuellement, les autochtones vivent à proximité des communautés françaises, en particulier autour de l'hôpital ou des lieux de traite — pensons à Jeanne, « *algonquine* vieille femme habitant une cabane proche de l'hôpital de Québec » en 1648 —, comme aussi dans les missions environnant les communautés françaises<sup>66</sup>.

Considérons la petite agglomération de Montréal, qui en 1685 dénombre quelque 560 habitants d'origine française (sur les 1322 que compte l'île), 222 Autochtones domiciliés (c'est-à-dire vivant dans les réductions sulpiciennes ou jésuites) et environ 200 « errants ». Entre 1716 et 1741, 1200 domiciliés voisinent avec 4400 Français ou Euro-descendants. En 1750, les missions du Lac-des-Deux-Montagnes et du Saut-Saint-Louis comptent près de 2750 personnes qui fréquentent les quelque 4000 Montréalais d'origine française, sans compter quelque 1400 esclaves autochtones dont la présence est attestée

---

65. D. DESLANDRES, « L'intimité française avec la "sauvagerie" à Montréal aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », *Dix-huitième siècle*, 52 (2020), p. 101-118, et « Discours d'en haut et discours d'en bas. Représentations de l'altérité autochtone et lieux communs revisités », *Tangence*, 123 (2020), p. 37-48 ; Jean-Philippe GARNEAU « Rendre justice en Nouvelle-France : les voies et les limites de l'obéissance », *Bulletin d'histoire politique*, 18, 1 (automne 2009), p. 91.

66. Jean-François LOZIER, *Flesh Reborn. The Saint Lawrence Valley Mission Settlements Through the Seventeenth Century*, Montreal, Kingston, London et Chicago, McGill-Queen's University Press, 2018.

dans l'île<sup>67</sup>. Tous ces chiffres ne tiennent pas en compte de la présence des non-convertis qui fréquentent leurs parents convertis et, avec ou sans eux, les secteurs européens. Tout au long du Régime français, des membres des Premières Nations ont l'occasion d'aller et venir dans les villes et villages, où ils sont reçus dans les maisons françaises. À Montréal, ils sont visibles en tout temps, en toute heure, dans et hors de la ville qu'ils ont l'habitude de fréquenter. Ils y travaillent, troquant leurs biens ou payant en espèces sonnantes et trébuchantes pour de la nourriture et des boissons, passant de maison en maison ou demandant d'y passer la nuit — c'est-à-dire, comme ils disent, de « s'y retirer<sup>68</sup> ».

De fait, dans les procès contenus dans les archives judiciaires, les Françaises et les Français interrogés montrent une grande connaissance de leurs vis-à-vis autochtones : parler dans leur langue (puisque les autochtones n'apprennent pas le français), les appeler par leur nom autochtone et surnom francophone, nommer les membres de leur famille, reconnaître les signes distinctifs de leur nation. Les Françaises recourent même aux autochtones pour se soigner, s'occuper de leurs enfants, les employer à différents travaux. Souvent les cabaretières et aubergistes françaises les hébergent et leur servent ce qu'ils aiment, du

67. Les dénombrements de la population montréalaise sont approximatifs ; ils ne tiennent compte ni des populations nomades, ni des non-chrétiens, ni des très nombreux esclaves autochtones de l'île de Montréal. LOUISE DECHÊNE, « La croissance de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27, 2 (septembre 1973), p. 163-179 ; D. DELÂGE et C. HUBERT, « Disparition de nations amérindiennes », art. cit. ; JOHN DICKINSON et JAN GRABOWSKI, « Les populations amérindiennes de la vallée laurentienne, 1608-1765 », *Annales de démographie historique*, 1993, p. 51-65 ; R. VIAU, « L'archipel du négoce, 1650-1701 », dans Dany Fougères [dir.], *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012, vol. 1, *Des origines à 1930*, p. 110.

68. Par exemple, à BANQ, *Interrogatoire d'un sauvage*, 7 décembre 1689, TL2,11,573 ; *Procès Badaillac dit Laplante*, 1701, TL4,S1,D463 ; *Interrogatoire de Buet*, 1718, TL4,S1,D2246 ; *Procès Deforge Verdon*, 1723, TL4,S1,D2960, etc. Catherine Dagneau confie dans son journal qu'elle continue « à Recevoir les sauvages chez elle parce qu'ils avoient coutume de sy retirer du temps de son mary », citée par Dhyana ROBERT, « La contrebande à Montréal, 1729-1752. Passages, pratiques et protagonistes ». *Mémoire de maîtrise (histoire)*, Université de Sherbrooke, 2016, p. 40.

chien — qu’elles cuisinent sans façon — et de l’alcool — qu’elles leur servent comme elles le font à leurs clients français<sup>69</sup>.

## Les femmes dans le développement colonial

Comme ce survol le fait constater, dans ce monde hiérarchique et patriarcal qu’est l’espace français d’Ancien Régime, les femmes autochtones et allochtones jouent un rôle non négligeable dans le développement colonial. Par-là, elles jouissent d’une relative autonomie ou, à tout le moins, d’une réelle reconnaissance de leur apport social et économique de la part de leurs hommes. Porter, allaiter et éduquer les enfants, tenir maison, soigner malades et indigents, porter l’eau, ramasser le bois, entretenir le feu, s’occuper des bestiaux, travailler aux champs, au potager, au verger, vendre au marché ou au comptoir, recouvrer dettes et crédits, transmettre nouvelles et rumeurs, organiser les mariages, réunir la famille élargie et régner en matriarche sur elle, entretenir réseaux et clientèles, ester en justice, toutes ces tâches dévolues aux femmes témoignent de l’exercice des pouvoirs féminins reconnus par la société de leur époque. Pourtant, ces pouvoirs ne sont jamais mis en valeur dans nos livres d’histoire, car les travaux dont ils découlent sont considérés comme relevant de la nature féminine, immuable, anhistorique. Répétitifs, non rémunérés, ils sont jugés anachroniquement selon les critères de rentabilité financière et de force physique d’aujourd’hui.

Des exemples ? À côté des autres travaux domestiques que notre œil moderne juge peu contraignants, car nous oublions l’effort physique et le savoir-faire qu’ils exigeaient à l’époque, les ouvrages réservés aux femmes, tels que le filage, le tissage, le lavage, le ravaudage, la taille, la couture, la broderie, sont négligés par les histoires de l’économie alors même qu’à l’époque de la Nouvelle-France, l’industrie des draps demeurait la principale source de richesse. Fondement du proto-

---

69. D. DESLANDRES, « Discours d’en haut et discours d’en bas », art. cit., p.44-45.



capitalisme, elle correspond en effet à l'industrie du pétrole aujourd'hui — du coup, le tissage et la broderie si importants autrefois, si dépréciés aujourd'hui, relevaient aussi de l'industrie du luxe et, surtout, rapportaient gros. Il n'est donc pas étonnant que ce soit une fille du pays, Agathe de Saint-Père, qui ait établi la première « manufacture de toile, droguet, serge croisée et couverte » de la colonie. Pour pallier la pénurie de lin et de laine, elle expérimenta divers matériaux locaux tels les orties et les filaments d'écorces, l'asclépiade et la laine de bœufs illinois, pour fabriquer notamment draps et couvertures. Grâce au savoir qui lui vient des autochtones fréquentés durant sa jeunesse, notamment une pierre bleue et des plantes tinctoriales indigènes, elle « découvrit nombre de colorants et de nouveaux procédés de fixation. Elle parvint même à teindre les peaux de chevreuil sans les passer à l'huile ». Sa biographe ajoute : « Le roi trouvait réussis les échantillons de toile et appréciait les dragées de sucre d'érable de sa fabrication qu'elle lui envoyait<sup>70</sup> ».

Des femmes d'action, il y en a eu beaucoup en Nouvelle-France<sup>71</sup>, et pas seulement des allochtones, des autochtones aussi, comme on l'a vu. En 1744, François-Xavier de Charlevoix témoigne de l'entrepreneuriat féminin à tous les échelons de l'échelle sociale : Les « personnes du sexe, qui l'ont [l'esprit] fort brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux et capable de conduire les plus grandes affaires. [...] Je puis vous assurer qu'elles sont ici le plus grand nombre et qu'on les trouve

70. Madeleine DOYON-FERLAND, « Saint-Père, Agathe de », *Dictionnaire biographique du Canada, op. cit.*, vol. 3, [www.biographi.ca/fr/bio/saint\\_pere\\_agathe\\_de\\_3F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_pere_agathe_de_3F.html) ; Christine TURGEON, *Le fil de l'art. Les broderies des Ursulines de Québec*. Québec, Musée du Québec et Musée des Ursulines de Québec, 2002.

71. Josette BRUN, « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au xviii<sup>e</sup> siècle », *Acadiensis*, 27, 1 (automne 1997) p. 44-66 ; Kathryn YOUNG, « Kin, Commerce and Community, Merchants in the Port of Quebec from 1717 to 1745 ». Thèse de doctorat (histoire), Winnipeg, Université du Manitoba, 1991, et « "... sauf les perils et fortunes de la mer" : Merchant Women in New France and the French Transatlantic Trade, 1713-46 », *Canadian Historical Review*, 77, 3 (septembre 1996), p. 388-407.

telles dans toutes les conditions<sup>72</sup> ». Ainsi les destins croisés de *toutes* les femmes de la Nouvelle-France invitent à investiguer l'univers fascinant des pouvoirs féminins. Il faudrait par exemple étudier plus finement, sur plusieurs générations, les réseaux familiaux féminins qui relient entre eux les territoires bien différents que sont la vallée laurentienne, les Pays d'en Haut, l'Illinois et la Louisiane et, à l'intérieur de ces territoires, comparer au fil du temps les espaces autochtones où pénètrent les allochtones et les secteurs européenisés que fréquentent les autochtones.

---

72. Pierre-François-Xavier de CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage*, édition critique par Pierre Berthiaume, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1994, vol. 1, p. 403 ; *Histoire et description générale de la Nouvelle France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Chez la Veuve Ganeau, 1744, p. 254.

## Résumé / Abstract

**Dominique Deslandres (10<sup>e</sup> Fauteuil) : Femmes de Nouvelle-France**  
 [Women of New France]

Sans les femmes autochtones et allochtones, libres et esclaves, il n’y a pas de Nouvelle-France. Cette étude s’intéresse aux rôles et pouvoirs des femmes des Premières Nations, puis à ceux des Françaises, dans la survenue et l’installation réussies des colons français et dans le développement colonial. Les réseaux familiaux des femmes, les tâches qui leur sont dévolues, leur autonomie *de facto* en l’absence masculine témoignent de l’exercice des pouvoirs féminins, reconnus par la société qui s’accommode très pragmatiquement des prescriptions hiérarchiques et patriarcales imposées par les autorités civiles et religieuses. Dans la colonie, la majorité des Françaises et Euro-descendantes sont constamment en rapport avec les femmes et filles des Premières Nations. S’instaurent ainsi au fil du temps, à travers les rapports de pouvoir inter et intra-sexes et les hiérarchies socio-économiques, des relations féminines inter-ethniques, à proprement parler internationales, qui montrent combien tissés serrés sont les mondes coloniaux féminins, autochtone et allochtone.

**Mots clés :** Nouvelle-France – France – xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles – femmes – rôles féminins – autochtones – allochtones – réseaux – famille – agentivité – pouvoirs – relations inter-ethniques et internationales.

\*

Without Indigenous and non-Indigenous women, free and slaves, there would have been no New France. This study examines the roles and the powers of First Nations women and of French women in the successful establishment of French settlers and in the development of the colony. Women’s family networks, the important duties they took on, their *de facto* autonomy in the absence of men, all testify to the exercise of female power, recognized at the time by the greater part of the society, pragmatically adapting to hierarchical and patriarchal prescriptions imposed by civil and religious authorities. In the colony, most French and European-descended women were in constant contact with First Nations women and girls. Over time, through gender relations and socio-economic hierarchies, interethnic — or rather inter-national — female relations thus developed, illustrating how tightly indigenous and allochthonous colonial female worlds were woven together.

**Keywords :** New-France – France – 17<sup>th</sup>-18<sup>th</sup> centuries – women – female roles – indigenous – non-native – networks – family – agency – powers – interethnic and international relations